

Ministère de la justice	AAI	OCS Justice
DAP Cour d'Appel de Grenoble DISP Lyon	CGPL DDD	FARAPEJ ANJAP

# ORGANISATION DU COLLOQUE SUR LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

## MEMBRES DU CERDAP<sup>2</sup>

MARIE-JULIE BERNARD  
JACQUES DALLEST  
JÉRÔME FERRAND  
BÉNÉDICTE FISCHER  
JEAN-CHARLES FROMENT  
SANDRINE IRACHABAL  
MELISA LOPEZ  
ISABELLE NAHMANI  
FRANÇOIS PAYSANT  
VIRGINIE SCOLAN  
SOPHIE TARTAR

## UN PARTENARIAT STRUCTURANT AVEC LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**L'objectif de ce colloque a été d'apporter une analyse nuancée de la complexité de leur prise en charge, au croisement des savoirs disciplinaires et des pratiques professionnelles.**

**Ce colloque est emblématique du renforcement du partenariat avec le Ministère de la Justice, désormais décliné dans d'autres projets de recherche-action et d'autres colloques.**

**Le choix de cette mise en avant est fait en raison de la dimension sociétale forte sur une thématique érigée en grande cause du quinquennat 2023-2027 : l'action contre les violences faites aux femmes.**

**Le colloque a fait l'objet d'une validation formation professionnelle pour les personnels du ministère de la justice.**

## Vidéos du colloque



COLLOQUE

**LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES :  
QUELLES PRISES EN CHARGE PAR LES SERVICES  
PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION ?**

**24 & 25 NOVEMBRE 2022**

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

contact@cerdap2.com

LIEN D'INSCRIPTION



## MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

### Organisation du Colloque "Juger les bourreaux" du 10 au 11 octobre 2019



S'appuyant sur leurs expériences respectives, des magistrats et procureurs ont chercher à dérypter avec des universitaires, psychologues et psychiatres, les figures des responsables de crimes internationaux ainsi que les conséquences de tels jugements sur les pratiques judiciaires.

#### UNE TABLE RONDE: LES JUGES FACES AUX BOURREAUX

Animées par des chercheur.e.s et visant à faciliter la confrontation des expériences et points de vue des professionnels

#### Intervenant.e.s:

Bruno COTTE, Magistrat honoraire, Président honoraire de la chambre criminelle de la Cour de cassation, ancien Président de chambre de jugement à la Cour pénale internationale  
Aurélia DEVOS, Magistrate au Parquet national antiterroriste, Premier vice procureur antiterroriste, chef du pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre  
Marcel LEMONDE, Président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Paris, Ancien juge international au Cambodge, International Consultant in judicial matters  
Jean-Olivier VIOUT, Magistrat honoraire, ancien Procureur général de Grenoble et de Lyon, Substitut général lors du procès de Klaus Barbie

#### LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE GRAND PUBLIC A L'ANCIEN PALAIS DU PARLEMENT

#### EXPOSITION AU CENTRE DE DOCUMENTATION SCIENCES PO

### Conférence sur la semi liberté



### La table ronde : "Penser autrement la prison"



#### Les intervenants et les thèmes discutés:

- Paul Louchouarn  
Directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon « La création des structures d'accompagnement à la sortie en France : une nouvelle doctrine pénitentiaire ? »
- Carolina Nascimento  
Responsable du pôle Informer de Prison Insider, « D'autres modèles de détention à travers le monde : les expériences de l'Uruguay et du Brésil »
- Emilie Adam  
Coordinatrice nationale du programme Rescaled « De la prison aux maisons de détention »

## PROJETS DE RECHERCHE-ACTION MENÉS

### Plan National de Luttes contre les violences déployé par la Direction de l'Administration Pénitentiaire

Nous avons été mobilisées sur la mise en œuvre des points ci-dessous du Plan de lutte contre les violences en milieu pénitentiaire :

- Concevoir une méthodologie d'enquête de victimisation adaptée aux établissements pénitentiaires
- Déployer l'enquête via une expérimentation au sein de quelques établissements avant d'envisager sa généralisation

Cet accompagnement s'est fait dans des établissements pénitentiaires de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon avec pour objectif de fiabiliser la méthode employée. Des restitutions intermédiaires ont eu lieu auprès des établissements concernés, puis de la DISP de Lyon et dernièrement auprès de la DAP.)

### Partenariat clinique des auteurs mineurs de violences sexuelles

### Projet « RESCALED – European Movement for Detention Houses » porté par la FARAPEJ

- Financement Fondation Porticus

### Projet « Etude de Discours du Contrôleur général des lieux de privation de liberté au prisme du genre (DisContRE) »

- Appel à projets « Initiatives de Recherche à Grenoble Alpes » (IRGA)

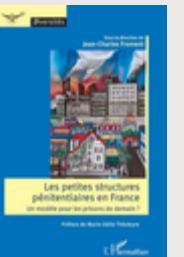
Deux membres du Comité scientifique d'évaluation du programme InSERRE, Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle, Ministère de la Justice.

### Projet de recherche sur "La transformation de l'administration pénitentiaire à l'aune de la parole des personnes détenues"

- Convention de recherche avec le CGPL et le Défenseur des droits

## PUBLICATION D'UN OUVRAGE

### "Les petites structures pénitentiaires en France, Un modèle pour les prisons de demain?", L'Harmattan , 2024.



#### Sous la direction de Jean-Charles Froment

Ont aussi contribué à l'ouvrage : Émilie Adam-Vezina, Marie Antonelli, Zoé Buzio, Pauline Chatail-Rigolleau, Angélique Corbes, Sacha Deleurence, Paule Garrigues, Raphaëlle Gentil, Martine Kaluszynski, Amaury Lioni, Sinoûne Lucas, Ambre Pouclet, Esther Paillon, Nicolas Rosier, Line Rousseau, Marie-Odile Théoleyre, Léa Visière.

Cet ouvrage, né d'un projet collectif tutoré à Sciences Po Grenoble sur l'étude du fonctionnement de plusieurs types de structures hébergeant des détenus en France (CSL, EPM, SAS ou encore établissements de moins de 100 places), analyse les avantages et inconvénients des petites structures pénitentiaires en référence au programme européen Rescaled. L'intérêt de ces travaux est aussi d'attirer l'attention sur le fait qu'il n'y a pas de fatalité pénitentiaire à la gestion de masse et permet de nous détourner d'approches purement quantitatives de la gestion carcérale. Cet ouvrage s'arrête ainsi sur les conditions d'une amélioration qualitative de la prise en charge des détenus, seule de nature à répondre aux objectifs de prévention de la récidive et de réinsertion.